

**PROCES-VERBAL du Conseil communautaire
de la Communauté de Communes
Bresse Revermont 71**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20H30, le Conseil communautaire s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de MONTJAY sur convocation en date du 29 mars 2024, sous la Présidence de M. Didier FICHET, Président.

Etaient présents : Emmanuel BECLERE, Thierry BERLEMONT, Jean-Christophe BONIN, Annie BOURGEOIS, Emmanuel BRAILLON, Jean-Paul CAVARD, Evelyne CHANUSSOT, Murielle CHEMA, Martine CHEVALLIER, Robert COULON, Sabine DOMS, Christiane ESTELA, Didier FICHET, Jean-Michel FROMONT, Hubert FULPIN, Robert GOYOT, Françoise JACQUARD, Sébastien JACQUARD, Patrick MICHELIN, Jean-Luc NALTET, Jean-Pierre PAPIN, Yoann PIMENTEL, Françoise PUGEAUT, Nadine ROBELIN, Marion SAVOY, Aurélie SERVAN, Jean SIMONIN, Jean-Claude VIEUX, Nicolas VILAIN

Excusés avec procuration : Pierre BOUSQUET à Françoise JACQUARD ; Jocelyne EUVRARD à Jean-Luc NALTET ; Audrey JALLEY à Sébastien JACQUARD ; Samuel ROSSIGNOL à Françoise PUGEAUT

Excusés : Florent CHAUX

Nombre de membres

En exercice : **34**

Présents : **29**

Excusés avec pouvoir : **4**

Excusés : **1**

Absents :

Monsieur le Président accueille les participants, remercie les participants de leur présence, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas est désigné secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation procès-verbal Conseil communautaire du 14/03/2023
- Fiscalité : Produit taxe GEMAPI et taux taxes
- Proposition BP 2024 : budget principal et budgets annexes
- Bibliothèques : demande de subvention au Département
- Convention CCB71/Bresse Initiative

1- Report du point à l'ordre du jour : convention CCB71/Bresse Initiative

Le Président indique reporter le point à l'ordre du jour concernant la convention qui lie la Communauté de communes Bresse Revermont 71 et Bresse Initiative à la prochaine séance. De nouveaux éléments doivent être apportés à ce dossier.

2- Approbation du compte rendu de la réunion du 14 mars 2024

Le procès-verbal ayant été joint à la convocation de ce Conseil communautaire, le Président demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 14 mars 2024.

Vote : Adoption à l'unanimité

Délibération 2024-30

Les membres du Conseil communautaire approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance.

3- Fixation du produit de la taxe GEMAPI pour 2024

Le produit attendu de la taxe GEMAPI pour 2024 est de l'ordre de 60 000 €. Il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation sur le taux appliqué à cette taxe.

Délibération 2024-31

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré avec 32 voix POUR et 1 abstention,

- ARRETE LE PRODUIT DE LA Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations, dite Taxe GEMAPI à 60 000 € pour l'année 2024 ;
- CHARGE Monsieur le Président de notifier cette délibération aux services préfectoraux et fiscaux ;
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4- Vote des taux des impôts directs locaux

Il est proposé de maintenir en 2024 les mêmes taux de taxes votés en 2022 et 2023 sachant que l'Etat augmente déjà les bases de 3,9 %.

Délibération 2024-32

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré avec 32 voix POUR et 1 abstention,

- DECIDE de fixer les taux intercommunaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 5.47 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 6.10 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13 %
- Cotisation foncière des entreprises : 5.45 %
- Cotisation foncière des entreprises de zone : 19.21 %

- CHARGE le Président :
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

5- Budget prévisionnel 2024 / Budget principal

La proposition de budget pour l'année 2024 est présentée aux délégués. La synthèse du budget principal est résumée dans le tableau suivant :

BP 2024	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 953 413 €	2 953 413 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 338 161 € (dont 280 300,00 de RAR)	2 338 161 € (dont 660 150,00 de RAR)

Délibération 2024-33

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré avec 30 voix POUR et 3 abstentions,

Vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024 – budget principal :

BP 2024	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 953 413 €	2 953 413 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 338 161 € (dont 280 300,00 de RAR)	2 338 161 € (dont 660 150,00 de RAR)

6- Budget prévisionnel 2024 / Budget annexe – ZA la Chaigne

La proposition de budget pour l'année 2024 est présentée aux délégués. La synthèse du budget annexe – ZA la Chaigne est résumée dans le tableau suivant :

BP 2024	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	115 540 €	115 540 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	107 840 €	107 840 €

Délibération 2024-34

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024 – budget annexe ZA la Chaigne :

BP 2024	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	115 540 €	115 540 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	107 840 €	107 840 €

7- Budget prévisionnel 2024 / Budget annexe pépinière d'entreprises – ZA la Chaigne

La proposition de budget pour l'année 2024 est présentée aux délégués. La synthèse du budget annexe – pépinière d'entreprises / ZA la Chaigne est résumée dans le tableau suivant :

BP 2024	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	81 147 €	81 147 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	73 609 €	73 609 €

Délibération 2024-35

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024 – budget annexe pépinière d'entreprises – ZA la Chaigne :

BP 2024	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	81 147 €	81 147 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	73 609 €	73 609 €

8- Budget prévisionnel 2024 / Budget annexe – ZA Saint Germain du Bois / Mervans

La proposition de budget pour l'année 2024 est présentée aux délégués. La synthèse du budget annexe – ZA Saint Germain du Bois / Mervans est résumée dans le tableau suivant :

BP 2024	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	71 549 €	71 549 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	60 339 €	60 339 €

Délibération 2024-36

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024 – budget annexe ZA Saint Germain – Mervans :

BP 2024	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	71 549 €	71 549 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	60 339 €	60 339 €

9- Budget prévisionnel 2024 / Budget annexe – Cellules commerciales de Mervans

La proposition de budget pour l'année 2024 est présentée aux délégués. La synthèse du budget annexe – Cellules commerciales de Mervans est résumée dans le tableau suivant :

BP 2024	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	39 845 €	39 845 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	146 213 €	146 213 €

Délibération 2024-37

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024 – budget annexe Cellules commerciales de Mervans :

BP 2024	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	39 845 €	39 845 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	146 213 €	146 213 €

10- Réseau Bibliothèques : demande de financement auprès du Département de Saône et Loire au titre du dispositif de Conseil et d'Accompagnement culturels au service des territoires

Une subvention peut être demandée auprès du Département pour de l'investissement aux bibliothèques (mobilier divers, présentoirs livres, rayonnages, serre-livres...)

Le montant prévu de l'investissement s'élève à 5 597,72 € HT comme détaillé ci-dessous :

DEPENSES	HT	TTC
Rayonnages jeunesse + 1 meuble mangas (Frangy)	3 356,52 €	4 027,82 €
Mobilier espace jeunesse (Beaurepaire) + présentoirs à livres jeunesse (Frangy)	1 725,80 €	2 077,49 €
Serre-livres + accessoires bibliothèques	515,40 €	618,48 €
TOTAL	5 597,72 €	6 723,79 €

Une subvention à hauteur de 80 % soit 4 478,18 € peut être obtenue.

Délibération 2024-38

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le programme tel qu'exposé ci-dessus,

SOLLICITE le concours financier du Département de Saône et Loire au titre du « dispositif de Conseil et d'Accompagnement culturels au service des territoires »,

AUTORISE le Président à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant.

11- Informations et questions diverses

- Madame ESTELA, Vice-Présidente, rappelle le contrat opérationnel de mobilité sur le bassin de la Bresse bourguignonne lancé par la Région Bourgogne Franche-Comté.

Dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (PAT), une démarche est lancée à Cuisery : des familles disposent de 30 € par mois pour aller chez des producteurs locaux pendant une durée de 2 ans.

Le nombre de lecteurs des bibliothèques de Mervans et Saint Germain du Bois a augmenté.

- Madame ROBELIN, Vice-Présidente, indique qu'il est prévu qu'elle rende visite aux clubs des aînés présents sur le territoire de la Communauté de communes Bresse Revermont 71 afin de présenter le service portage de repas.

Un point est fait sur le futur centre de loisirs des vacances d'avril 2024.

- Monsieur JACQUARD, Vice-Président, précise que la livraison d'enrobé a été faite.

Une prochaine réunion de commission sera organisée afin de définir et valider le programme de travaux 2024.

- Le Président indique qu'une visite a été faite dans le cadre de la vente de la Pépinière d'entreprises

Une prochaine réunion est prévue avec Bresse Initiative le 15 avril 2024.

- Monsieur SIMONIN, Vice-Président, précise que la procédure de lancement de l'OPAH sur le territoire de la Communauté de communes est en attente d'un retour de l'ANAH.

Une convention pacte territorial France Rénov devra être signée entre la Communauté de communes Bresse Revermont 71, l'ANAH et les différentes instances engagées dans ce programme.

Il est demandé qu'un courrier d'information soit adressé par SOLIHA aux personnes ayant répondu au questionnaire afin de leur expliquer le retard du programme.

Dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse peut apporter un soutien financier à la CCB71 pour une étude sur le transfert de la compétence eau et assainissement à l'horizon du 01/01/2026.

Une étude sur la partie assainissement collectif pourrait être réalisée au lieu d'une étude complète.

Didier FICHET
Président CCB71



Nicolas VILAIN
Secrétaire de séance



